

ANNEXES

Annexe 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom ou raison sociale.....

Adresse.....

Téléphone

Enregistrement au Bureau d'Enregistrement des Sociétés de..... sous le
n°.....

Matricule Fiscale :

La Personne bénéficiant de procurations et signant les documents relatifs à l'offre
.....(Nom, Prénom et Fonction)

Effectif total du personnel permanent.....

Fait àLe.....

Signature du Soumissionnaire

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(doit être produite en double exemplaire)

Je soussigné (Nom et Prénom) :

Agissant en qualité de :

Faisant élection de domicile à (siège social) :

Au capital de :

Sous le numéro :

Affilié à la C.N.S.S. sous N°:

Agissant au nom et pour le compte de la société et en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par: (décision du Conseil d'Administration, délégation, etc, ...)

DECLARE

1. Appartenir à la profession dont relève les prestations objet de cet appel
2. M'engage à remplir les conditions prévues dans le contrat
3. M'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent appel
4. M'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du présent appel
5. Que les risques découlant de mon activité professionnelle sont couverts par la police d'assurance N°
6. Que je ne suis pas en faillite ni en liquidation judiciaire.
7. Que je suis en situation fiscale régulière vis-à-vis de la trésorerie tunisienne parce qu'ayant souscrit mes déclarations et ayant acquitté les sommes exigibles.
8. Que je remplit les conditions prévues aux dispositions de la **loi 42-99 du 10 mai 1999, relative aux semences, plants et obtentions végétales**
9. Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature
10. Reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par la réglementation en vigueur, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 3

PLAN DE DEVELOPPEMENT (à remplir pour chaque variété)

Lot N°:

Variété :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Taux d'enracinement minimal					
Quantité minimale de plants produits					
Quantité minimale de plants commercialisés					
Actions promotionnelles envisagées					

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 4

ACTE D'ENGAGEMENT

(Pour chaque variété)

Je soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Affiliée à la CNSS sous le n° :

Inscrite au registre du commerce (Localité) sous le n°

Patente N° :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris du dossier d'appel concernant les conditions de soumission, les prestations et autres engagements à honorer

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu(s) de ma signature un bordereau de prix –détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel à concurrence.
- 2) M'engage à exécuter les clauses du contrat moyennant les prix et le montant que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir.

Lot N°1 : Zeitoun Ennwader

- Le Montant proposé pour l'acquisition des droits d'obtention de la variété pendant vingt cinq (25) ans (en lettres et en chiffres).....
- Le Montant d'acquisition de matériel de départ (en lettres et en chiffres).....

Lot N°2 : Zeitoun Ennour

- Le Montant proposé pour l'acquisition des droits d'obtention de la variété pendant vingt cinq (25) ans (en lettres et en chiffres).....
- Le Montant d'acquisition de matériel de départ (en lettres et en chiffres).....

Lot N°3 : Janouby Mwarref

- Le Montant proposé pour l'acquisition des droits d'obtention de la variété pendant vingt cinq (25) ans (en lettres et en chiffres).....
- Le Montant d'acquisition de matériel de départ (en lettres et en chiffres).....

Lot N°4: Chemlali Mhassen

- Le Montant proposé pour l'acquisition des droits d'obtention de la variété pendant vingt cinq (25) ans (en lettres et en chiffres).....
- Le Montant d'acquisition de matériel de départ (en lettres et en chiffres).....

Lot N°5: Zeitoun Allyssa

- Le Montant proposé pour l'acquisition des droits d'obtention de la variété pendant vingt cinq (25) ans (en lettres et en chiffres).....
- Le Montant d'acquisition de matériel de départ (en lettres et en chiffres).....

Fait à Le

(Signature et cachet du candidat)

Annexe 5

BORDEREAU DES PRIX

(Pour chaque variété)

Lot N°... :.....

Lot N°	Variété	Montant d'acquisition du Droit d'obtention en DT	Montant d'acquisition de matériel de départ en DT
		(1) M^{ado}	(2) $p^{umd} \times Q^{pd}$

Les offres retenues par lot sont les offres les plus disant et seront jugées sur la base de la formule R suivantes :

$$R = (M^{ado} + (p^{umd} \times Q^{pd}))$$

M^{ado} : Représente le **Montant** en Dinars proposé par le soumissionnaire pour l'acquisition du **droit d'obtention** de la variété.

p^{umd} : le **Prix unitaire** de plant par variété en Dinars proposés par le soumissionnaire pour l'acquisition du **matériel de départ** afin d'installer le parc à bois.

Q^{pd} : **Quantité** de plants par variété **demandée** par le soumissionnaire faire pour le parc à bois
Arrêtée le présent bordereau des prix à la somme de :

(1) Montant d'acquisition du Droit d'obtention (en chiffre)..... DT et (en lettre).....DT

(2) (2) Montant d'acquisition de matériel de départ (en chiffre).....DT et (en lettre).....DT

(1) Payable par l'attributaire de la variété en une seule tranche

(2) Payable par l'attributaire de la variété selon le calendrier d'acquisition des plants.

Annexe 6

CONTRAT TYPE

RELATIF A LA CESSION DE DROITS D'OBTENTIONS VEGETALES

Entre

L'Institut de l'Olivier, Route de l'Aéroport, B.P. 1087, 3000 Sfax, représenté par son Directeur Général, agissant au nom et pour le compte du dit Institut. Ci-après dénommé « IO »

D'UNE PART

ET

- M..... qualité.....
 - Agissant au nom et pour le compte de.....
 - Inscrite au registre de commerce deS/N°..... ;
 - Affiliée à la CNSS
S/N°..... ;
 - Patente N°..... ;
- Désigné ci-après par le terme « **L'Attributaire** ».

D'AUTRE PART

Il été arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 : Objet du contrat

Les contrats issus du présent appel à concurrence ont pour objet l'acquisition par l'attributaire de droits d'obtentions d'une ou de plusieurs variétés d'olivier obtenues par l'Institut de l'Olivier aux fins de réaliser des opérations de multiplication et de commercialisation des plants de ces variétés d'olivier obtenues par l'IO, objet des lots suivants :

- Lot N°1 : Zeitoun Ennwader
- Lot N°2 : Zeitoun Ennour
- Lot N°3 : Janouby Mwarref
- Lot N°4: Chemlali Mhassen
- Lot N°5: Zeitoun Allyssa

Les droits d'obtentions consenties à l'attributaire sont exclusif

Article 2 : Engagement de l'IO

Aux termes de ce contrat, l'IO s'engage à :

- Cède ses droits d'obtentions de la variété d'olivier
Objet du lot N° à l'attributaire pour en assurer sa multiplication et sa commercialisation auprès des agriculteurs.
- Livrer (mise en disposition) le matériel végétal de départ, nécessaire à la constitution de parcs à bois et la multiplication des variétés acquises. Cette livraison est effectuée sur la base des quantités de plants variété demandée par l'attributaire.
- Ne livrer le matériel végétal de départ de la variété d'olivier objet de ce contrat à aucune autre personne physique ou morale nationale ou étrangère durant une période de vingt-cinq années à partir de la date de signature de contrat.

Article 3 : Engagement de l'attributaire du contrat

Aux termes de ce contrat, l'attributaire, s'engage à :

- Apporter, les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à la constitution de parcs à bois et la multiplication des variétés acquises ;
- S'équiper en installations adéquates nécessaires à la production de plants de la variété acquise ;
- Créer son parc à bois à base du matériel végétal de départ de la variété
qui lui attribué par l'IO
- A régler à l'IO :
 - a) Le montant des droits d'obtention des variétés d'olivier
 - b) Le montant d'acquisition de matériel végétal de départ

Article 4 : Modalités de règlement

- L'attributaire de la variété est tenu à régler à l'IO la totalité de droits d'obtentions avant la signature du contrat, conformément au bordereau des prix de ladite variété.
- L'attributaire de la variété est tenu de régler en tranches avant chaque livraison (selon le nombre de livraisons des quantités de matériel végétal de départ).

Les montants des droits d'obtention et d'acquisition de matériel végétal de la variété seront versés au compte postal de l'IO sous le n°

Article 5 : Promotion de la variété

L'attributaire prendra en charge toutes les actions de publicité et de promotion pour assurer un bon développement des variétés acquises objet du présent contrat. Ainsi, sur tout document technique ou commercial publié, le nom de chaque variété sera suivi de la mention « Obtention IO »

Article 6 : Approbation du contrat

Le contrat de Cession de droits d'exploitation des variétés d'olivier de l'IO ne sera valable et définitif qu'après approbation du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

Article 7 : Résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'attributaire d'une ou de plusieurs clauses du présent contrat sans apporté la preuve d'une force majeure, l'IO est en droit de procéder à la résiliation du présent contrat.

Ce contrat sera en outre résilié de plein droit, sans préavis et sans indemnités, en cas de faillite, de sinistre, d'admission en liquidation judiciaire de l'attributaire, ou la perte de la qualité de multiplicateur de plants.

Article 8: Règlement des litiges

Tout litige qui découlerait à la mise en application de ce contrat ou de l'interprétation de ses clauses, sera résolu à l'amiable. Les deux parties peuvent également recourir à l'arbitrage de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.

Article 9 : Frais d'Enregistrement

Les frais d'enregistrement du présent contrat sont à la charge de l'attributaire.

DISPOSITIONS PARTICULIERS**Article 10 : Caractéristiques des variétés d'olivier de l'IO mises à la concurrence**

Les caractéristiques des variétés d'olivier de l'IO mises à la concurrence sont comme suit :

Lot N° 1: Zeitoun Ennwader : زيتون النوادر

N° Lot	Variété	caractéristiques
1	Zeitoun Ennwader	<ul style="list-style-type: none">• Hybride issu du croisement Chemlali Sfax / Lucques• Entrée en production précoce• Autocompatible• Production par arbre élevée• Indice d'alternance faible• Floraison fin avril-Début mai• Nb fleurs/inflorescence 21• Poids du fruit 1,8 g• Maturité tardive• Rhizogénèse faible• Taux d'huile 24 %• Acide oléique 70-73,8 %• Acide palmitique 11,2-15 %• Acide linoléique 9,9-12,6 %• Conduite en irrigué intensif• Sfax et zones similaires

Lot N° 2: Zeitoun Ennour : زيتون النور

N° Lot	Variété	caractéristiques
2	Zeitoun Ennour	<ul style="list-style-type: none">• Chemlali Sfax/Chemchali Gafsa• Entrée en production précoce• Autocompatible• Production par arbre élevée• Indice d'alternance élevée• Floraison fin avril• Nb fleurs/inflorescence 11• Poids du fruit 1,8 g• Maturité tardive• Rhizogénèse faible• Taux d'huile 33,4 %• Acide oléique 75,5-79 %• Acide palmitique 8,5-12 %

		<ul style="list-style-type: none"> • Acide linoléique 6,5-12 % • Conduite en irrigué intensif • Sfax et zones similaires
--	--	--

Lot N° 3: Janouby Mwarref : جنوبي مورف

N° Lot	Variété	caractéristiques
3	Janouby Mwarref	<ul style="list-style-type: none"> • Croisement inconnu • Entrée en production très précoce • Partiellement Autocompatible • Production par arbre élevée • Indice d'alternance élevée • Floraison fin avril-début mai • Nb fleurs/inflorescence 22 • Poids du fruit 3 g • Maturité précoce • Rhizogénèse faible • Taux d'huile 22% • Acide oléique 68-72 % • Acide palmitique 9,5-12 % • Acide linoléique 12,6-16,4 % • Conduite en irrigué intensif • Sfax et zones similaires

Lot N° 4: Chemlali Mhassen : شماللي محسن

N° Lot	Variété	caractéristiques
4	Chemlali Mhassen	<ul style="list-style-type: none">• Chemlali Sfax autofécondé• Entrée en production moyenne• Autocompatible• Production par arbre élevée• Indice d'alternance moyen• Floraison fin avril-Début mai• Nb fleurs/inflorescence 12• Poids du fruit 2,3 g• Maturité précoce• Rhizogénèse faible• Taux d'huile 23 %• Acide oléique 70-77 %• Acide palmitique 9,2-11,5 %• Acide linoléique 9,3-14,7 %• Conduite en irrigué intensif• Sfax et zones similaires

Lot N° 5: Zeitoun Allyssa : زيتون عليسة

N° Lot	Variété	caractéristiques
5	Zeitoun Allyssa	<ul style="list-style-type: none">• Chemlali Sfax/Chemchali Gafsa• Entrée en production précoce• Autocompatible• Production par arbre élevée• Indice d'alternance élevée• Floraison fin avril• Nb fleurs/inflorescence 20• Poids du fruit 1,5 g• Maturité précoce• Rhizogénèse faible• Taux d'huile 29 %• Acide oléique 70-76 %

		<ul style="list-style-type: none">• Acide palmitique 9,2-12,3 %• Acide linoléique 9,3-13,2 %• Conduite en irrigué intensif• Sfax et zones similaires
--	--	---

L'ATTRIBUTAIRE

(Lu et accepté)

Signature